

Annexe financière du District Saison 2018 / 2019

A – AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS

-	Homologation d'un tournoi	38,00€
-	Défaut d'homologation d'un tournoi	39,00€

Engagements	
Engagement Coupes	11,00 €
- Engagement Football Educatif:	
- Foot à 5 :	gratuit
• Foot à 8 : (U10 - U11)	7,20 €
• Foot à 9 : (U12 - U13)	11,20 €
 Engagement Coupes Futsal - Plateaux U10 à U12 	gratuit
Frais des supports de communication	60,00€
- Annulation de l'engagement après parution	100,00€
des calendriers	

B- AMENDES – PENALITES FINANCIERES

Courriers administratifs

Frais postaux	de relance pour p	aiement de re	levés	7.00 €
---------------	-------------------	---------------	-------	--------

reullies de match	
Absence de transmission de FMI dans les délais	9,50€
 Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais 	
numéro de match, etc.)	9,50€
 Non-envoi feuille de match papier après une réclamation 	30,00€
 Non-envoi feuille de match papier après deux réclamations 	50,00€
Etablissement feuille de match de complaisance	150,00€

Feuille de match informatisée

Prévue à l'annexe 13,2 du Règlement Sportif Général

Licences / qualification

Justificatif de licence non présenté 10,00€ par licence

-	Fraude sur identité (par joueur)	200,00€
-	Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit	
	sur la feuille de match	200,00€



 Licencié joueur suspendu participant à une rencontre Joueur non qualifié participant à une rencontre 	45,00 € 30,00 €
 Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match : en qualité de joueur en qualité de dirigeant Refus de vérification/contrôle des licences 	200,00 € 100,00 € 100,00 €
Officiels	
- Refus de régler un arbitre /délégué officiel désigné	40,00€
Terrains - Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match) - Suspension de terrain ferme -	40,00 € 85,00 € 170,00 € 320,00 €
- Abandon de terrain	100,00€
Divers	
- Absence de protège-tibias	10,00€
C – FRAIS DE DOSSIER / FRAIS DE PROCEDURE	
- Demande de remise de match non-conforme	10,00€
- Frais de recherche	15,00€
 Réclamations, réserves Evocations Réclamation, réserves, évocation fondée, club fautif Réclamation, réserves fondées, club obtenant gain de cause, remboursement de : 	43,50 € 43,50 € 43,50 €
Appels réglementaireAppels disciplinaire	64,00 € 125,00 €
 Absence non excusée à une convocation de commission : de première instance (par courrier/courriel 24h avant) d'appel (par courrier/courriel 24h avant) de médiation Absence non excusée du club sollicitant la médiation Absence à l'AG du District (par voix) D – FORFAITS 	30,00 € 40,00 € 50,00€ 100,00€ 15,00 €



1- Championnats

TOUTES CATEGORIES ET DIVISIONS

- 1er forfait	31,50 €
- 2ème forfait	37,50€
- 3ème forfait induisant le Forfait Général	41,50 €
- Forfait général (sans attendre le 3è forfait)	72,00 €

Le barème de l'amende est TRIPLE pour les trois dernières rencontres de championnat.

2- Coupes

Toutes les coupes (cis Entreprises et Féminines)

 Phase Eliminatoire 	25,00€
- 1/8	40,00 €
- 1/2 finale et ¼ finale	120,00€
- Finale	300,00€

Forfait général

Après publication du calendrier et avant début de la compétition

100,00€

E – DISCIPLINE

- Ouverture de dossier disciplinaire

-	par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00€
-	par avertissement	8.00€

- Amendes liées au barème disciplinaire

Rappel de l'annexe 1 (règlement disciplinaire) du R.S.G. :

F - AMENDES et PENALITES FINANCIERES FOOTBALL D'ANIMATION

 Absence de justificatif de licence ou refus de présentation 		8,00€
Feuille de matche irrégulière		9,00€
 Non retour de la feuille de match (par plateau en foot éducatif) 	9,00€	
Forfait non avisé		16,00€
- Joueur non licencié		100,00€
Non retour de la feuille d'engagement		8,00€



G - INDEMNITES

1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :

Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50 km et au-delà :

46,00€

Plus indemnité kilométrique, à partir du 51ème, de :

0,95€

La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)

A ces frais de déplacement s'ajoute pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation :

 Pour les matches Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U19 	30,00€
- Pour les matches de U17	25,00 €
 Pour les matches de U15 	20.00 €

2. Arbitre officiant en Futsal:

Indemnité de déplacement quel que soit le kilométrage 46,00 €
A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée : 40 minutes) : 15,00 €

3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :

Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50 km et au-delà :

46,00€

Plus indemnité kilométrique, à partir du 51ème, de :

0,95€

La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)

A ces frais de déplacement s'ajoute pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation :

- Pour les matches Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U19	15,00 €
- Pour les matches de U17	15,00 €
- Pour les matches de U15	10,00€

4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :

- N°1. Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50 km :

46,00€

- N°2. Officiel se déplaçant au-delà de 50 km :

52,00€



5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S. procédant aux contrôles aux fins d'homologation

A la charge de l'utilisateur ou du propriétaire :

- Contrôle des terrains	50,00€
- Contrôle de l'éclairage	95,00€
- Contrôle de gymnase	70,00€
6. Indemnités pour un candidat arbitre	
- Candidat En séniors et J.A.D	100€
- Candidat En futsal	80€